



COMMUNE D'ICOGNE

Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne

Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09

www.icogne.ch

Gratuité de l'abonnement de ski de CMA SA jusqu'à l'âge de 20 ans révolus

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil communal d'Icogne a décidé, en collaboration avec les remontées mécaniques de Crans-Montana, de poursuivre l'aide accordée aux enfants et jeunes amateurs de sports d'hiver et d'activités estivales en montagne.

En effet, les habitant(e)s d'Icogne bénéficient de la gratuité de l'abonnement de ski à Crans-Montana pour la saison 2024/2025 jusqu'à l'âge de 20 ans révolus.

Si vous désirez profiter de cette offre, vous devez vous présenter aux caisses du domaine skiable à partir du 30 mai 2024 (*) muni de votre carte d'identité et d'une Keycard (carte de support pour charger l'abonnement autrement facturée CHF 5.-) pour retirer votre abonnement qui vous sera transmis sans demande de paiement.

Les abonnements qui n'auront pas été retirés avant le 6 décembre 2024 ne seront plus accessibles par le biais de cette offre et, par conséquent, pas remboursés.

Nous vous rappelons que les enfants jusqu'à l'âge de 9 ans révolus skient gratuitement sur le domaine skiable de Crans-Montana mais doivent quand même être en possession d'un abonnement qui doit être retiré aux guichets des remontées mécaniques.

Concernant l'accès au coupe-fil « FASTLANE », l'option est disponible directement aux caisses de CMA et à payer sur place pour un montant de CHF 250.-. Cette variante n'est pas remboursée par la Commune d'Icogne.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous adressons nos meilleurs messages.

L'Administration communale
Le Président  Le Secrétaire


M. Kamerzin


L. Nanchen

(*) Les horaires d'ouverture des caisses sont identiques aux horaires des installations et disponibles sur mycma.ch. Le domaine skiable sera entièrement fermé en inter-saison du lundi 15 avril 2024 et Crans-Cry d'Er ouvrira les week-ends dès le jeudi 30 mai 2024.